

Expérimentation de Vélos à Assistance Électrique en Libre-Service.

Les communes de Vernaison, Charly, Irigny et Saint-Genis-Laval ont annoncé leur intention de lancer une expérimentation innovante sur leurs territoires : la mise en place d'un service de location de courte durée de vélos à assistance électrique (VAE) sans point d'attache. Cette initiative s'inscrit dans une politique plus large de développement de système de mobilité sobre et décarboné sur le territoire conformément aux engagements des 4 communes dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial 2030 de la Métropole de Lyon.

Cadre légal et objectifs

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est encadré par les articles L. 2122-1 et L. 2125-3 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), ainsi que par les dispositions de l'article 41 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). L'objectif principal de ce projet est double :

1. Favoriser la Mobilité vers le Centre de la Métropole : en facilitant l'intermodalité, les habitants des quatre communes pourront plus facilement se rendre au centre de la Métropole. Par exemple, il sera possible de laisser son VAE à Saint-Genis-Laval pour rejoindre le réseau de Vélo'v ou pour prendre la ligne de métro B.
2. Faciliter les Déplacements Locaux : le déploiement de VAE en libre-service vise à répondre aux besoins variés des usagers, facilitant ainsi les déplacements entre les territoires des communes participantes et au sein même de ces communes.

Les opérateurs intéressés par cette offre sont invités à consulter l'AMI pour plus de détails et pour soumettre leurs propositions avant le vendredi 5 septembre 2025.

Document

[Télécharger l'AMI \(.pdf - 595.44 Ko\)](#)

[Ajouter aux favoris](#)

Publié le 07/07/2025